

# **ALLOCUTION DE BIENVENUE DU HAUT COMMISSAIRE A LA PREVENTION DE LA CORRUPTION**

**A**

## **LA CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA VISITE-PAYS DANS LE CADRE DU DEUXIÈME CYCLE DU MÉCANISME D'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION**

**(Bénin Royal Hôtel de Cotonou, le 06 mai 2025)**

- Monsieur le Ministre d'État chargé de l'Économie et des Finances, Ministre en charge de la Coopération ;
- Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Ministre en charge des relations avec les Institutions ;
- Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères ;
- Mesdames les membres de la délégation du Secrétariat de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) ;
- Messieurs les Experts des États examinateurs du Bénin;
- Madame et Messieurs les Experts gouvernementaux du Bénin ;
- Mesdames et Messieurs les membres des Cabinets ministériels ;
- Messieurs les Responsables des organisations actives dans la lutte contre la corruption au Bénin ;
- Mesdames et Messieurs, en vos titres, grades et qualités ;

- Chers participants ;
- Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense honneur que je vous accueille, aujourd'hui dans cette salle du Bénin Royal Hôtel, pour le lancement des travaux dans le cadre de la visite-pays, marquant le deuxième cycle du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à nos hôtes venus de Suisse, de Gambie et d'Autriche, ainsi qu'à l'ensemble des délégations nationales et internationales ici présentes, pour leur engagement dans cette entreprise essentielle. Ces travaux s'inscrivent dans le processus d'examen auquel le Bénin se soumet dans le cadre de son engagement envers la Convention des Nations Unies contre la corruption.

## **Mesdames et Messieurs,**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de rappeler brièvement l'importance capitale de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, adoptée par la communauté internationale en octobre 2003 à Mérida, au Mexique. Dès le mois de décembre de la même année, cette convention a été ouverte à la signature des États Parties, marquant ainsi un tournant décisif dans la création d'un cadre mondial de lutte contre la corruption.

L'objectif de la rencontre d'aujourd'hui est de souligner une étape clé dans l'évaluation de l'application de cette convention, un mécanisme mis en place pour garantir l'implication active de chaque État partie dans la lutte contre la corruption, tout en respectant la souveraineté nationale. Il est important de rappeler que, conformément à l'article 4 de la Convention, ce processus ne doit en aucun cas être perçu comme un outil d'ingérence dans les affaires internes des États. Bien au contraire, il vise à favoriser le partage de bonnes pratiques et à encourager une coopération internationale plus étroite.

L'article 63 de cette convention prévoit, en effet, la mise en place d'un mécanisme d'examen destiné à évaluer l'application de ses dispositions. Ce mécanisme, qui vise à renforcer la coopération entre les États parties dans la lutte contre la corruption, a été formalisé lors de la troisième session de la Conférence des États parties, tenue à Doha, au Qatar, en novembre 2009. Ce fut également à cette occasion que les termes de référence du mécanisme d'examen furent adoptés et que le Groupe d'examen de l'application fut institué pour superviser le processus sous l'autorité de la Conférence des États parties.

Le Bénin, en tant qu'État partie ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption le 14 octobre 2004, a toujours montré un engagement fort et constant dans la lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'international.

C'est donc avec cette même détermination que nous sommes réunis aujourd'hui, pour entamer une nouvelle phase de cette lutte : la visite-pays, une étape clé du deuxième cycle du mécanisme d'examen.

## **Mesdames et Messieurs,**

Pour mieux appréhender l'importance de notre rôle et de notre engagement dans ce processus, il est essentiel de revenir sur les moments marquants de la participation du Bénin au mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

Dès juin 2010, le Bénin a été tiré au sort pour être examiné par la Finlande et le Zimbabwe. Ce premier cycle a constitué le point de départ d'un processus d'évaluation hautement participatif, impliquant non seulement l'État, mais aussi le secteur privé, la société civile et les médias.

Cette démarche a été accompagnée d'une forte volonté politique, notamment celle du Chef de l'État, qui a facilité l'adoption de la loi contre la corruption, quelques mois avant le début officiel du processus. La visite-pays des examinateurs, qui a eu lieu du 6 au 10 mai 2013, a été un moment déterminant de cette première phase.

À la suite de cette évaluation, un rapport détaillé a été rédigé, accompagné d'un résumé publié sur le site de l'ONUDC, servant ainsi de référence pour les actions futures.

Puis, en juin 2011, le Bénin a été tiré au sort pour évaluer la Sierra Leone, aux côtés de la Thaïlande. Ce deuxième examen a permis de déceler plusieurs faiblesses législatives et institutionnelles dans ce pays. Dans ce cadre, le Bénin a principalement étudié la question de la coopération internationale, en travaillant sur la partie du questionnaire d'auto-évaluation qui lui était attribuée.

Suite à cette évaluation, le Bénin a formulé des observations constructives, contribuant ainsi à renforcer la coopération entre les États parties et à souligner l'importance de la collaboration internationale dans la lutte contre la corruption.

Lors de la quatrième session du Groupe d'examen de l'application de la Convention, en mai 2013 à Vienne, le Bénin a une nouvelle fois été tiré au sort pour évaluer le Libéria et le Népal, en partenariat avec les Îles Fidji et l'Afrique du Sud. Ce processus a permis de renforcer la coopération entre ces pays, tout en offrant une analyse approfondie de leurs systèmes respectifs de lutte contre la corruption. Cette expérience a consolidé la position du Bénin comme un acteur clé dans le partage des bonnes pratiques et la promotion de la transparence.

En 2020, le Bénin a été sélectionné comme État examinateur du Danemark, en partenariat avec l'Espagne. Cependant, en raison de l'absence d'informations essentielles à ce moment-là, aucune action n'a pu être menée.

Enfin, en 2018, le Bénin fut sélectionné pour être examiné par la Suisse et la Gambie dans le cadre du deuxième cycle du mécanisme d'examen.

Ce processus a commencé par l'élaboration du questionnaire d'auto-évaluation du Bénin, suivi par une analyse approfondie des observations formulées par les États examinateurs. Un atelier national a ensuite été organisé du 15 au 17 septembre 2021, où divers acteurs, dont des experts gouvernementaux, des représentants du secteur privé et de la société civile, ont répondu de manière appropriée et constructive aux observations soulevées.

Toutefois, la clôture des activités de l'ex Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption, le 24 novembre 2021, a entraîné un retard dans la transmission finale des documents aux instances onusiennes.



**Mesdames et Messieurs,**

Il convient de souligner que ces étapes successives ont non seulement permis au Bénin d'assumer un rôle actif dans l'examen de la mise en œuvre de la Convention par d'autres États, mais ont également contribué à un renforcement substantiel de nos structures institutionnelles, tout en facilitant l'amélioration continue de notre dispositif de lutte contre la corruption.

Il est essentiel de rappeler que la coopération internationale constitue un pilier fondamental dans la lutte contre la corruption, un fléau mondial d'une ampleur et d'une complexité inégalées. C'est dans cette perspective que le Bénin réaffirme son engagement indéfectible à poursuivre ses efforts, notamment à travers l'adoption de la loi n° 2020-09 du 23 avril 2020, portant création du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption (HCPC).

Cette institution, investie des missions de prévention, de détection, d'éducation et de sensibilisation à la corruption, occupe une place centrale dans l'optimisation des mécanismes de lutte contre ce fléau d'envergure mondiale.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à participer pleinement et activement aux travaux de cette visite-pays. Ensemble, unissons nos efforts afin de renforcer nos actions et, dans un esprit de solidarité internationale, œuvrons collectivement à l'éradication de la corruption, tant au Bénin qu'à l'échelle mondiale.

### **Mesdames et Messieurs,**

Je tiens à exprimer une fois de plus mes plus sincères remerciements à tous nos partenaires internationaux, ainsi qu'à toutes les parties prenantes nationales, pour leur soutien constant dans notre lutte contre la corruption. Ce deuxième cycle d'examen est une nouvelle opportunité pour le Bénin de démontrer son engagement sans faille envers la justice, la transparence et la coopération internationale.

Je vous souhaite un excellent séjour sur notre terre béninoise et pleine réussite dans les travaux de cette visite-pays, dans le cadre du deuxième cycle du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

**Vive la coopération internationale !**

**Vive la lutte contre la corruption !**

**Vive le Bénin !**

Je vous remercie.